



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

Le 19 février 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 13 février 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-19

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VELO LOISIR PROVENCE POUR L'ANIMATION DE LA MAISON DU VELO - ANNEE 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 30

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à M. Yves MARCEAU

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-19-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

Page 1 sur 3

CC-2026-19

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et notamment les compétences :

1.2 Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la Communauté de communes et 2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

Vu, la délibération n°CC-2023-46 du 13 avril 2023 approuvant la convention de partenariat entre Vélo Loisir Provence et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour la création d'une Maison du vélo du Luberon pour une durée d'un an, de 2023 à 2024,

Vu, la délibération n°CC-2024-64 du 23 mai 2024 approuvant la convention de partenariat entre Vélo Loisir Provence et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour le développement et l'animation de la Maison du vélo du Luberon « La Petite Vitesse » jusqu'au 31 décembre 2025,

Vu, la délibération n°CC-2025-67 du 15 mai 2025 approuvant le montant de la participation de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour l'année 2025 à hauteur de 24 500 € dans le cadre de la convention de partenariat avec Vélo Loisir Provence pour le développement et l'animation de la Maison du vélo du Luberon « La Petite Vitesse » pour l'année 2025,

Considérant, que dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD de l'ADEME, Axe 2.2 (innover, expérimenter et évaluer des solutions / services de mobilité / démobilité des biens et des personnes), l'association VLP a obtenu en 2023 et 2024 des financements pour la création d'une Maison du vélo sur le périmètre de la CCPAL,

Considérant, le bilan d'activités présenté par VLP pour l'année 2025 joint en annexe,

Considérant, le projet de convention de partenariat qui a pour objet de préciser les missions de Vélo Loisir Provence et les engagements de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon vis-à-vis de l'association pour le développement et l'animation de la Maison du vélo du Luberon « La Petite Vitesse »,

Considérant, la participation de la Communauté de communes pour l'année 2026 à hauteur de 24 500 € dans le cadre de cette convention de partenariat.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÛ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la convention de partenariat entre Vélo Loisir Provence et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour le développement et l'animation de la Maison du vélo du Luberon « La Petite Vitesse » pour l'année 2026,

Précise, que le montant de la participation de la Communauté de communes pour l'année 2026 s'élève à 24 500 €,

Autorise, le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 04/03/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-19-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

Page 3 sur 3

CC-2026-19



Convention de partenariat

POUR LA MAISON DU VELO DU LUBERON

« LA PETITE VITESSE »

VELO LOISIR PROVENCE

2026



VELO LOISIR
PROVENCE

COMMUNAUTÉ
COMMUNES

PAYS D'APT
LUBERON

Actes de réception en préfecture
09/2009/2024-2026/0219-2026-19-DE
Vale de transmission: 20/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

ENTRE

1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Représentée par son Président Monsieur Gilles RIPERT, agissant au nom et pour le compte de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil communautaire n°2026- en date du 19 février 2026 ,

Ci-après désignée par les termes « La Communauté de communes » ou « La CCPAL »,

D'UNE PART

2. L'ASSOCIATION VELO LOISIR PROVENCE

Dont le siège social est situé 835 avenue de la gare "café de la gare" 84440 ROBION, représentée par Monsieur André BERGER, en sa qualité de co-Président,

Ci-après désignée par les termes « VLP »,

D'AUTRE PART

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-19-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

PREAMBULE

Sous l'impulsion de professionnels du tourisme, l'association Vélo Loisir Provence (VLP) a été créée en 1996 pour développer et valoriser une offre d'itinéraires cyclables en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vélo Loisir Provence a pour but :

- De développer, d'accompagner et de promouvoir le tourisme à vélo, sous toutes ses formes, en Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- De rassembler les prestataires touristiques riverains des itinéraires « Le Luberon à vélo » et « Le Verdon à vélo » et de tous les autres itinéraires existants ou à venir de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- De s'assurer de la bonne communication et promotion de ses adhérents prestataires et de la bonne commercialisation des produits touristiques par des organismes dûment habilités.

L'association agit sur 3 volets :

- L'animation des territoires, à travers notamment des journées thématiques et techniques pour les professionnels du tourisme adhérents de l'association, mais également des actions de sensibilisation des acteurs locaux (voyages d'étude, formations, réunions professionnelles).
- La promotion du réseau et des itinéraires, au moyen d'un site internet trilingue présentant les itinéraires et services pour organiser son séjour, de l'édition de brochures et de dépliants, de la participation à des salons grand public et des événements fédérateurs sur le territoire (tourisme, activités de pleine nature...), et de l'accueils de journalistes et de voyageurs.
- L'expertise et la prospective par la participation aux commissions de développement et promotion du vélo à l'échelle régionale et départementale, une veille économique, technique et sur les financements, des partages d'expériences et de bonnes pratiques et un appui technique aux collectivités autour du développement de la pratique du vélo.

Au travers des plans d'actions annuels qui la lient aux collectivités partenaires, l'association agit également sur le développement et la mise en tourisme de La Méditerranée à vélo sur les territoires des PNR du Luberon et du Verdon concernés par des tronçons de la Véloroute.

Depuis quelques années, dans le cadre du 3ème volet, Vélo Loisir Provence met en place des actions sur la problématique du déplacement quotidien avec les collectivités dans le Luberon (en lien avec le programme Luberon Labo Vélo). En 2022, une enquête auprès des partenaires et du grand public a révélé l'utilité de créer un lieu dédié au vélo dans le Luberon et, à l'automne, elle a créé des animations à l'attention des habitants pour les sensibiliser aux déplacements actifs et décarbonnés.

En 2023, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD de l'ADEME, Axe 2.2 (innover, expérimenter et évaluer des solutions / services de mobilité / démobilité des biens et des personnes), l'association VLP obtient des financements pour la création d'une Maison du vélo sur le périmètre de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) a été créée en 2014 par la fusion des Communautés de communes du Pays d'Apt et du Pont Julien.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-19-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

Située au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon, composée de 25 communes autour de la ville d'Apt, la Communauté de communes adhère à VLP dans le cadre d'une convention triennale avec l'office de tourisme intercommunal. L'objectif de ce partenariat est d'accompagner la mise en œuvre des politiques en faveur du développement du tourisme à vélo sur le territoire du Pays d'Apt Luberon, qui est traversé par quatre itinéraires vélo fléchés sur petites routes : la Véloroute du Calavon (portion de l'EuroVelo 8, La Méditerranée à vélo), « Autour du Luberon », les « Ogres à vélo » et « Gordes à vélo ».

Dans le cadre du PCAET adopté en 2020, la CCPAL a inscrit des projets liés à la mobilité. L'objectif « Favoriser la mobilité alternative à l'autosolisme » est décliné en 4 principales actions :

1. Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle
2. Mettre à disposition des vélos à assistance électrique
3. Développer de nouvelles énergies pour les transports
4. Promouvoir la mobilité durable auprès des salariés.

En 2023, la CCPAL a conduit une étude pour la réalisation d'un axe structurant cyclable entre les communes de Apt, Saint Saturnin-Lès-Apt, Gargas et Villars, dans la continuité du projet Luberon Labo Vélo, en corrélation avec la refonte de l'itinéraire des « Ogres à vélo » et a approuvé son Schéma Directeur Cyclable en janvier 2025.

Dans la poursuite de ces actions pour la promotion d'une mobilité durable sur le territoire, la présente convention a pour objet de préciser les missions de VLP et les engagements de la Communauté de communes vis-à-vis de l'association pour le développement et l'animation d'un lieu dédié à l'usage du vélo. En particulier, il s'agira de faire des liens entre projets déployés par la Communauté de communes et ceux de VLP sur les sujets de la mobilité durable (domicile-travail, touristique) et autour de l'économie circulaire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1 – Objectifs de la convention

VLP s'engage à porter la création, le développement et l'animation d'un lieu dédié au vélo sur le périmètre de la Communauté de communes, en lien avec des antennes réparties sur le territoire du Luberon et accueillant des initiatives existantes ou en projet. VLP porte un atelier mobile itinérant pour faciliter le rayonnement des actions d'animation, de formation et de sensibilisation qui seront menées.

Au sein du lieu dédié au vélo, il s'agit notamment d'aider à l'autoréparation, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des vélos, de sensibiliser et de former les plus jeunes et le grand public à la pratique du vélo au quotidien.

La création d'un lieu physique favorise une mise en cohérence des politiques locales, en fédérant les acteurs et en mutualisant leurs moyens, ce qui donne davantage d'ampleur aux actions menées par les différentes structures associatives de promotion du vélo au sein du Parc naturel régional du Luberon (Mobiclou à Forcalquier et à Manosque, Le Village à Cavailon, la Cucuronnette à Cucuron, l'atelier vélo initié par la ville de Pertuis).

Accusé de réception en préfecture
184-200049524-20250219-3026-19-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

Les financements de l'ADEME Programme TENMOD étant arrivé à terme mi-année 2024, VLP recherchera des co-financements permettant de réaliser les actions définies plus haut.

Article 2 – Moyens financiers et techniques

La Communauté de communes et VLP s'engagent, dès la signature de la présente convention, à mettre en œuvre les actions suivantes :

2.1 Participation financière de fonctionnement

La présente convention prévoit un montant prévisionnel maximum à 24 500 € pour l'année 2026. Le montant des crédits de fonctionnement attribués, par la Communauté de communes à VLP, sont attribués pour la durée de la convention pour contribuer à couvrir le coût des missions qui lui sont confiées.

Le montant de la subvention, sera versé annuellement après le vote du budget de la CCPAL, dans la limite des montants ci-avant. Le montant pourra être ajusté par avenant à la présente convention au regard du bilan d'activités de VLP.

L'association VLP s'engage à communiquer à la fin de chaque exercice comptable son bilan financier.

Par ailleurs, la Communauté de communes s'engage à mettre à disposition de l'association VLP un local, via un commodat, pour créer et développer un lieu dédié au vélo à savoir :

- ✓ Le rez-de chaussée de l'ancienne gare – chemin de l'ancienne gare – 84400 SAIGNON
- ✓ La surface (intérieure et extérieure) : 72 m² intérieur, terrasse couverte de 35 m² et env. 960m² de terrain autour du bâtiment (Parcelle AC13), suivants plans annexés.

2.2 Moyens techniques

VLP s'engage à coordonner et porter le projet de Maison du vélo du Luberon, qui se traduit par :

- ✓ L'entretien du local mis à disposition par la Communauté de communes,
- ✓ L'animation du lieu par un poste d'animateur qui aura pour missions de soutenir les associations et services déjà en place, dynamiser le vélo, en cohérence et complémentarité (ex. développement de Plans de mobilité inter-entreprises, et en particulier l'action vélo auprès des salariés en lien avec la CCPAL), proposer des activités (stands, soirées ciné-débat sur le vélo, ateliers de réparation, savoir rouler, itinérants...),
- ✓ Mettre en place des indicateurs de la pratique du vélo sur le territoire du Pays d'Apt Luberon,
- ✓ Les campagnes de communication à destination des habitants et salariés du territoire pour soutenir la démarche en mettant l'accent sur les leviers favorisant le changement de pratiques. Les ressorts de la communication engageante seront pour cela privilégiés.

2.3 Gouvernance

- ✓ Un groupe de travail opérationnel sera constitué pour la bonne marche du projet, il sera constitué de représentants de :
 - La CCPAL
 - Vélo Loisir Provence

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 084-200040524-20260219-2026-19-DE Date de télétransmission : 24/02/2026 Date de réception préfecture : 24/02/2026 |
|--|

Article 3 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois et prendra fin le 31 décembre 2026.

A l'issue de cette convention, il est possible que la nouvelle convention annuelle soit reconduite.

Article 4 – Bilan d'activités

A l'issue de l'année 2026, VLP adressera à la Communauté de communes un rapport d'activités faisant apparaître le nombre d'activités organisées, le nombre de participants aux activités, une enquête évaluant les services proposés et un bilan financier afin d'alimenter la réflexion pour la poursuite de l'action l'année suivante.

Article 5 : Communication

De manière générale, il est demandé à VLP de veiller à inclure la Communauté de communes dans l'ensemble de la communication réalisée autour de ce partenariat au côté des autres financeurs.

Article 6 : Règlement des litiges :

En cas de litige porté devant les tribunaux pour l'application de la présente convention, les parties décident de s'en remettre à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à APT, le

En deux exemplaires originaux

Pour l'association Vélo Loisir
Provence

Pour la Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon

Le co-Président,
André BERGER

Le Président,
Gilles RIPERT

Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT
T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr

COMMUNAUTÉ
MIMILINES

PAYS D'APT
LUBERON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-19-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026



LA PETITE VITESSE

Atelier participatif Vélo



Bilan 2025

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260215-2026-0006-DE
Date de réception en préfecture : 26/02/2026 09:11
PAYS D'APT LUBERON



Sommaire

Actions 2025 :

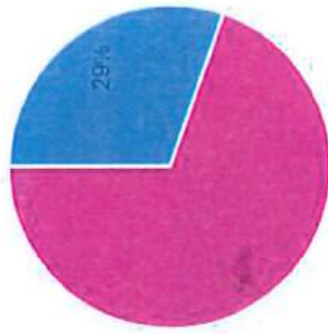
- Statistiques
- Chiffres sur LA PETITE VITESSE - comparatif autres maisons du vélo
- Zoom sur les actions prévues et non réalisées
- Ce qui marche / ce qui ne marche pas
- Bilan financier - budget / couts réels, besoins pour le projet (ETP + coûts de fonctionnement + prestations)
- Avantage / inconvénients du lieu
- Intérêts / inconvénients du projet pour le territoire



Fréquentation générale

- 458 visiteurs à LPV de février à décembre 2025

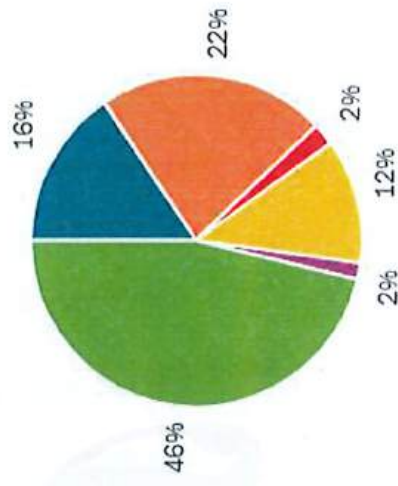
Représentation touristes/locaux



■ Touristes ■ Locaux



Motifs de venue des visiteurs



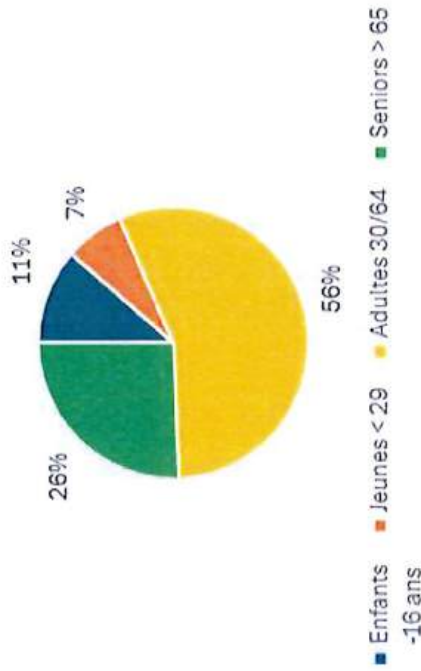
■ Bénévolat ■ Réparation ■ Activité ■ Infos ■ Achat ■ Buvette

Accusé de réception en préfecture
 de la Vaucluse
 le 24/02/2025 à 10h05:09
 Date de télétransmission : 24/02/2025
 Date de réception préfecture : 24/02/2025

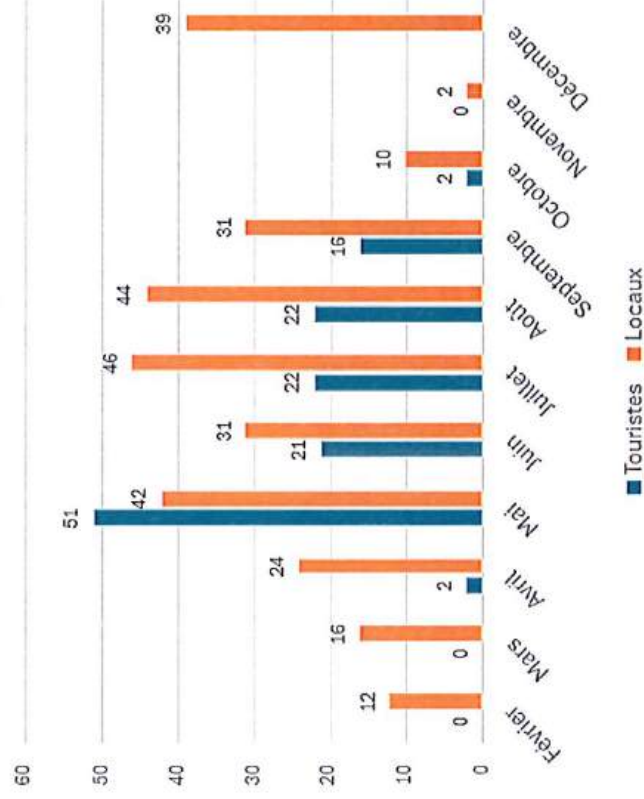


Fréquentation générale

Âge des visiteurs



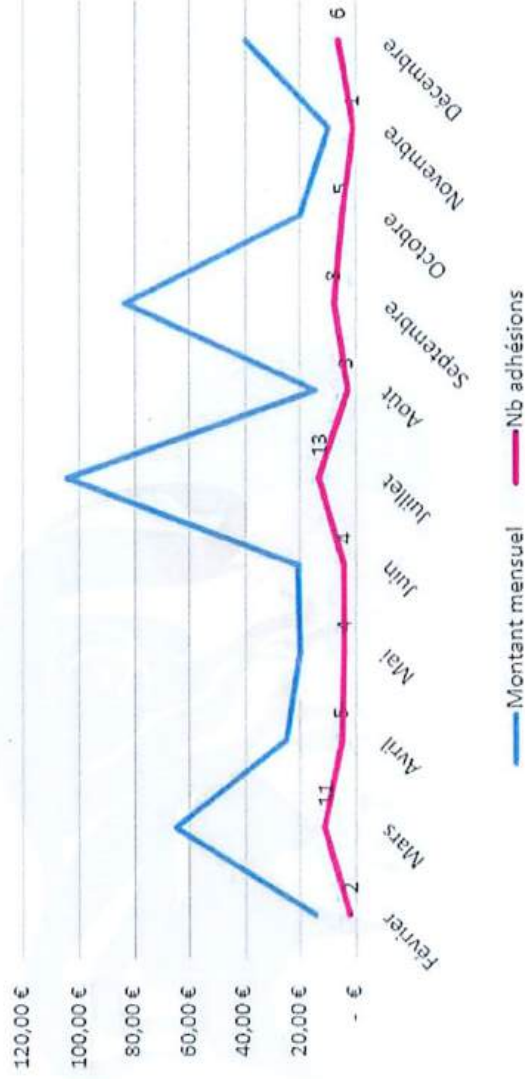
Nombre de visiteurs par mois



Données Adhérents

- 61 adhérents
- 6 renouvellements
- Total de 255,90€ d'adhésions

Saisonnalité des adhésions 2025

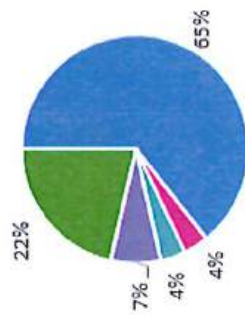


Accusé de réception en préfecture
Cherbourg le 20/09/2025 à 10:00
Date de l'émission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025



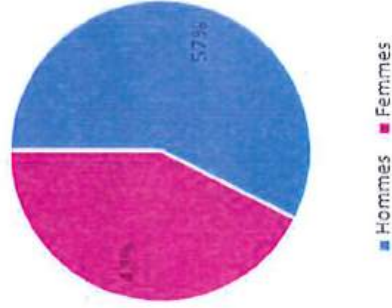
Données Adhérents

Lieux de provenance des adhérents



- Pays d'Apt
- Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon
- Pays de Forcalquier Lure
- Luberon Monts de Vaucluse
- Autres

Répartition hommes/femmes



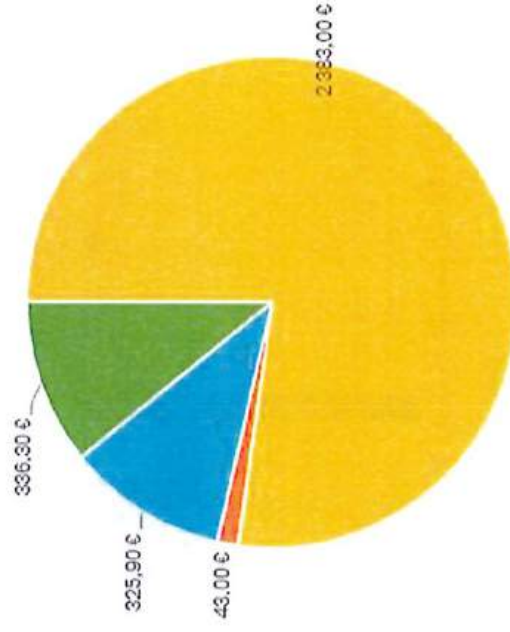
- Hommes
- Femmes



Gestion du lieu – Bilan financier

- 366h de bénévolat, effectuées par 5 bénévoles, dont 2 très assidus
- Achat d'outils : 79€
- Achat de pièces : 720€
- Achat parcours de maniabilité : 100€
- 117 vélos récupérés, soit 1,8T de vélos sauvés du SIRTOM
- 65 vélos vendus, soit 2383€ TTC (dont 30 vélos pour enfants)
- 19 vélos donnés à des associations
- 33 vélos démontés

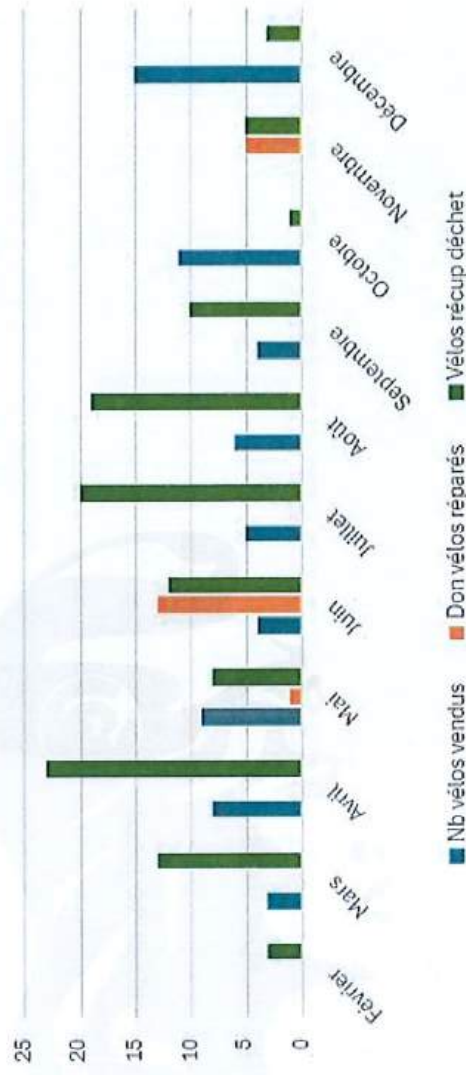
Sources de rentrées d'argent



Gestion du lieu – Bilan financier

- ???

Saisonnalité des entrées et sorties de vélos



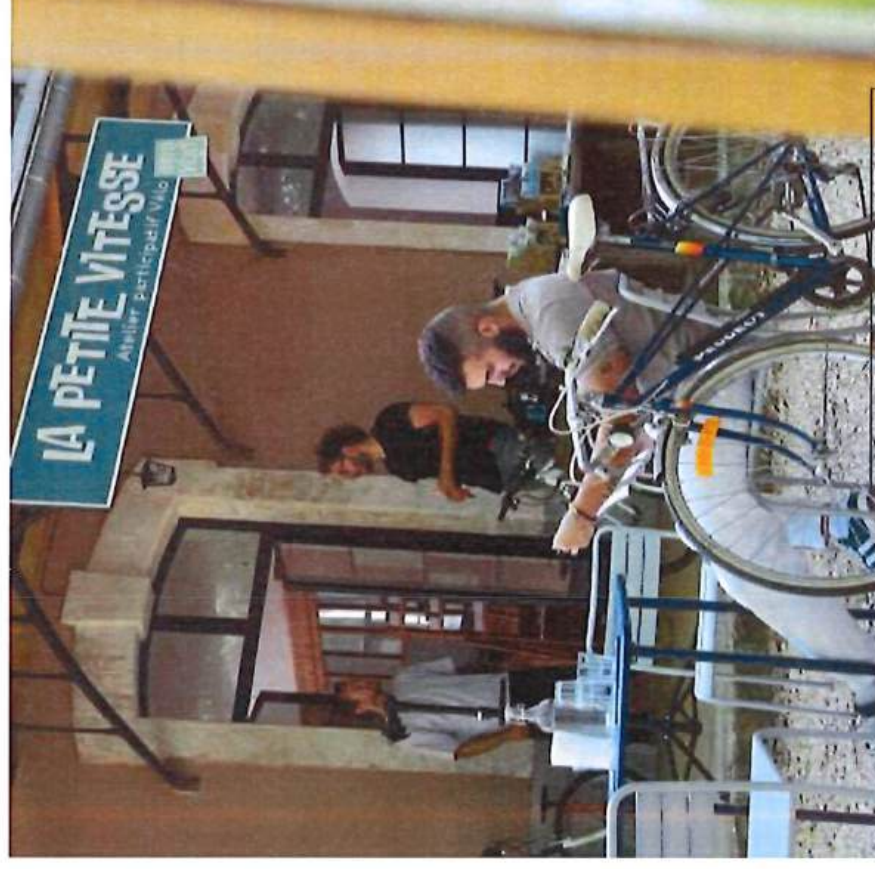
Accusé de réception en préfecture
084-200140324-20200219-2020-0815-DIE
Date de réception en préfecture : 24/02/2020
Date de réception : 24/02/2020



Activités La Petite Vitesse

Activités La Petite Vitesse

- 66 permanences à l'atelier
- 4 perms MJC (2 où il n'y a eu personne ; 3 personnes en moyenne/perm)
- 7 évènements extérieurs (SIRTOM, fête de la véloroute, forum des associations d'Apt, Convergence Cavaillon, Semaine de la mobilité sur 3 lieux)
- 1 soirée diffusion de court-métrages au cinéma Le César, à Apt : 92 spectateurs
- 4 évènements en interne
 - 2 Balades (peu de participants / beaucoup de logistique – difficulté pour les participants à amener leur vélo ou louer un vélo (horaires) ...)
 - 2 Apéro-démontage (8 personnes chaque fois, bonne ambiance)
- 3 Cours du samedi après-midi annulés (pas d'inscrits)
- 6 Opérations aux Pieds d'Immeubles (financées par la MJC)
- Dons de vélos : 12 vélos à la CADA de Cavaillon, 5 à l'association Zou Vai



Acte de réception en préfecture
 Réf: 2024-24250219-DE
 Date de réception: 24/05/2024
 Date de réception préfecture: 24/05/2024



Activités La Petite Vitesse

Lien social

- Accueil d'un groupe de Coallia (6 pers + éduc), une fois par semaine depuis mars
- Accueil de bénévoles retraités aguerris à la mécanique, efficaces et sympathiques
- Accueil d'un jeune adulte polyhandicapé bénévole, une fois par mois
- Personnes multiculturelles aux niveaux de vie différents



Activités non réalisées/avec peu de résultats

- **OEPV** > financement du programme arrêté
- **SRAV** > financement du programme arrêté (reprise septembre 2026)
- **Cours de mécanique** > aucun inscrit
- **Atelier mobile itinérant**
 - **Permanences d'auto-réparation une fois par mois à la MJC** > très peu de participants
 - Fête du SIRTOM : bien marché !
- **Cours de remise en selle (fait en 2024 / non réalisé en 2025)** > manque de formation de la salariée & d'inscrits lors des sessions proposées



Communication du projet

Numérique

- **Site Internet**
 - Nouveau site en 2025 : <https://la-petite-vitesse.org/>
- **Google business** : 415 interactions avec la fiche
- **Réseaux sociaux**
 - Facebook
 - WhatsApp

Médias

- **Partenariat (payant) COMETE FM**
- **Contacts de journalistes du territoire à affiner**
- **Radio d'Ici Vaucluse**

Papier

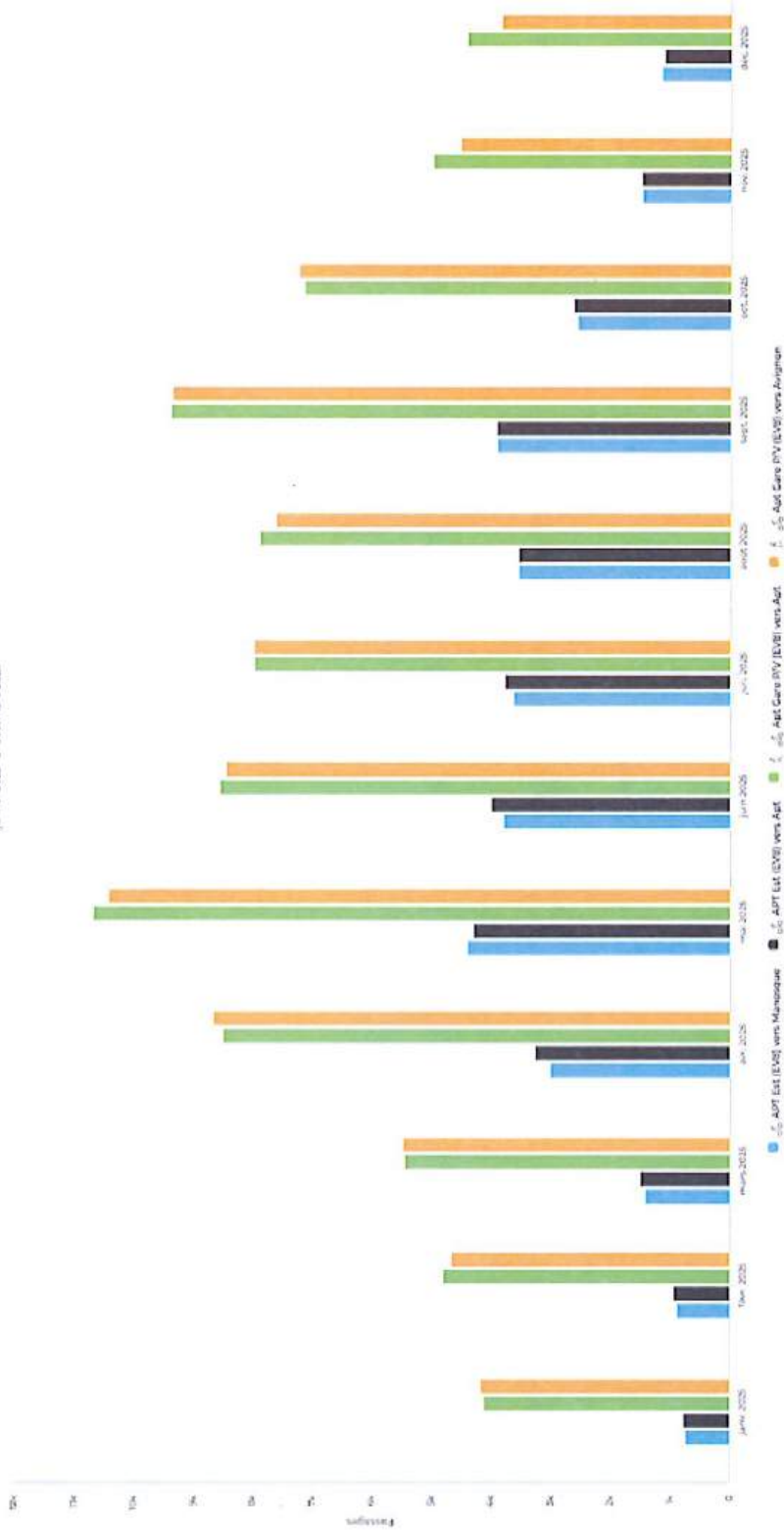
- **Flyers**
- **Affichages**
 - Sur le lieu
 - Centre d'Apt
 - Dans les villages alentours (énergivore à mutualiser?)

Autres

- **Photos / vidéos** (shooting en juillet 2025) – photothèque et vidéothèque peu fournie
- **Signalétique** : existante sur le lieu mais pas d'indication en amont et en aval pour valoriser le lieu



Fréquentation mensuelle
1 janvier 2025 - 31 décembre 2025



Véloroute du Calavon

Année 2025

Données de fréquentation

Chiffres clés

| Site | Fréquentation totale | Moyenne journalière | Moyenne jours ouvrés | Moyenne jours de week-end | Médiane journalière | Jour de pointe | Comptage de pointe |
|-------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------------|---------------------|------------------|--------------------|
| APT Est (EV8) | 61 693 | 169 | 169 | 170 | 160 | jeu. 29 mai 2025 | 479 |
| Apt Care PV (EV8) | 166 141 | 455 | 460 | 443 | 455 | sam. 31 mai 2025 | 1 064 |

Accusé de réception en préfecture
034-2024-00324-20240116-2025-1986-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

Profil type des personnes fréquentant le lieu

Joël, bénévole polyhandicapé passionné

La vingtaine, Joël doit composer avec une paralysie physique et un syndrome autistique. Il vient nous rendre visite une fois par mois, accompagné par une éducatrice, afin de reprendre confiance en lui et en son corps. Il travaille souvent seul, comprends très vite et est très méticuleux.

Afssa, jeune fille découvrant la mécanique

J'ai rencontré cette fillette de 8 ans lors d'une OPI organisée par la MJC d'Apt. Elle a tout de suite flashé sur un vélo qui était à sa taille et a consacré 1h30 à sa réparation, avec intérêt, patience et détermination. Elle était enchantée d'avoir enfin son propre vélo, sur lequel elle est repartie en pédalant avec un grand sourire.

Guy, retraité joyeux et mécanicien expérimenté

Guy est arrivé à l'atelier car il cherchait des pièces pour des vélos qu'il bricolait chez lui, par passion. En découvrant l'atelier, s'y est senti bien et m'assiste depuis quelques mois, tous les jeudis des permanences d'auto-réparation. Il est passionné, très serviable et a une très bonne connaissance des vieux vélos !

Antony apprend à entretenir les vélos de sa famille

La 40 aîné, Antony vient régulièrement pour faire l'entretien des vélos de sa famille, avec ou sans ses ados. Déjà bricoleur, il est content de monter en compétence en mécanique, d'être plus autonome, de privilégier le réemploi et de partager "le prendre soin" avec ses enfants.



Quel avenir pour la petite vitesse à la gare de Saignon ?

| La gare de Saignon | Avantages | Inconvénients |
|--------------------|-------------------------------------|---|
| Accès cyclistes | Voie verte | Peu de signalétique Eloigné du centre lorsque le vélo est immobilisé |
| Accès piétons | | Difficilement accessible pour les non véhiculés |
| Accès voitures | Parking voiture | Peu de places |
| Heures d'ouverture | Nous sommes seuls à occuper le lieu | Salariée à mi-temps Bénévoles difficiles à impliquer dans le temps et l'isolement des lieux freine certain.e.s |
| Buvette | Cuisine, espace pour les tables | Cuisine dans le "bureau" Route bruyante en période touristique |



Pourquoi déménager plus près du centre ?

Objectif :

Gagner en visibilité et en fréquentation
Toucher plus de bénévoles
Élargir les horaires d'ouverture
Élargir les publics (non véhiculés, jeunes...)

Points de vigilance :

Trouver un lieu (+coût)
Accessibilité voiture et vélo
Taille du local : stockage ? Accueil de public et petits groupes pour ateliers ?
Espace buvette ? Extérieur ?

Déménager plus proche du centre d'Apt et se rapprocher d'autres acteurs du territoire ?

- Mutualiser l'espace et les outils
- Intérêt de la part du Repair Café
- Création d'un tiers lieu pour favoriser toutes les formes de réemploi



LA PETITE VITESSE

Atelier participatif Vélo



CONTACTS

Magali ROTOUILLE

Chargée de projet La Petite Vitesse

Vélo Loisir Provence

Ancienne gare de Saignon - 84400 Saignon
06 76 55 60 37

Sylvie PALPANT

Directrice

Vélo Loisir Provence

Café de la gare, 835 avenue de la gare – 84440 Robion
06 88 90 00 52



VÉLO LOISIR PROVENCE

Siège social : 13 Boulevard des Martyrs - 04300 Forcalquier - Association loi 1901

"Café de la Gare" - 835, avenue de la Gare - 84440 Robion

Tél. +33(0)4 90 76 48 05 - info@veloloisirprovence.com

www.veloloisirprovence.com

